

Département de psychiatrie

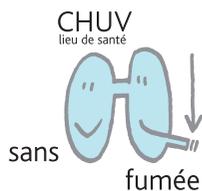
Bienvenue sur le site de Prangins





Sommaire

Vous soigner et vous guider vers le rétablissement sont nos missions premières	5
Accès et plan du site de Prangins	6
Les points forts de votre séjour	9
Informations pratiques	12
Des services à votre disposition	17
Pour votre sécurité et le bon déroulement de votre séjour	18
Droits des patients et structures à votre disposition	22
Adresses utiles	26





Vous soigner et vous guider vers le rétablissement sont nos missions premières

Dans les circonstances qui rendent votre hospitalisation nécessaire, nous tenons à vous assurer de notre soutien et de notre volonté de tout mettre en œuvre afin que votre séjour se passe dans les meilleures conditions possibles.

Cette brochure vous donne les informations utiles relatives à votre séjour. Si vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires, nos équipes soignantes sont à votre disposition en tout temps.

Les soins qui sont prodigués dans notre hôpital sont centrés sur la création d'un partenariat fort avec vous-même et vos proches. La confiance, le respect mutuel et la communication sont nécessaires pour construire ensemble votre parcours vers le rétablissement.

Les collaboratrices et collaborateurs du CHUV veillent à la qualité des soins qui vous sont fournis. En étant hospitalisé-e dans un établissement universitaire, vous êtes suivi-e par des professionnel-le-s qui ont également pour mission de contribuer à la formation de la relève ainsi qu'au développement de la recherche.

Les connaissances et les moyens médico-techniques dont le CHUV vous fait bénéficier s'intègrent dans un vaste réseau de soins. Avec nos partenaires, nous cherchons à vous assurer une prise en charge optimale dans le cadre des limites et des contraintes qui sont les nôtres. Pour ce faire et afin de susciter le dialogue, nous vous conseillons de communiquer tout retour, qu'il soit positif ou négatif, à la direction du département en écrivant à dp.communication@chuv.ch. Nous comptons sur votre collaboration et espérons vous satisfaire, vous et vos proches.

Prof. Kerstin von Plessen

— *Cheffe du Département de psychiatrie*

Vincent Schneebeili

— *Directeur des soins du Département de psychiatrie*

Les nombreux sites du CHUV dans le canton de Vaud



Le Département de psychiatrie du CHUV offre des prestations de soins aux habitants des secteurs centre, nord et ouest du canton de Vaud.

Accès à Prangins

Par les transports publics

Par le train, descendre à l'arrêt Gland ou Nyon puis prendre un bus:

Ligne 811: Gland / Prangins / Nyon / Coppet: descendre à l'arrêt Hôpital de Prangins.

Ligne 805: Nyon gare / Prangins: descendre à l'arrêt Prangins les Morettes

En véhicule privé

Par l'autoroute, sortie Gland direction Vich. Au premier rond-point, prendre à gauche la Route de l'Etraz puis au château d'eau, prendre à gauche la Route de Benex-Dessus. L'entrée de l'hôpital de Prangins se situe sur votre droite.

Plan du site de Prangins

- ☑ ACCÈS PRINCIPAUX
- 📄 ADMISSION / RÉCEPTION
- ➊ RUCHE
- ➋ ÉGLANTINE
- ➌ HÊTRE
- ➍ HAUTE-RIVE
- ➎ LES CÈDRES
- ☕ CAFÉTÉRIA
- 🍴 RESTAURANT
- 🌿 JARDIN THÉRAPEUTIQUE
- 🦌 PARC AUX BICHES
- 🅑 PARKING

Où se trouvent les unités d'hospitalisation pour adultes (18 à 65 ans) ?

Le bâtiment Haute-Rive regroupe 2 unités d'hospitalisation pour adultes et une unité de soins privée.

Le bâtiment Églantine regroupe 2 unités d'hospitalisation pour adultes.

Où se trouvent les unités d'hospitalisation pour personnes âgées (+ de 65 ans) ?

L'unité de psychiatrie pour les personnes âgées se situe dans le bâtiment Hêtre.





Le jardin thérapeutique inter-générationnel est propice aux balades et accueille vos visiteurs dans un cadre agréable.

Les points forts de votre séjour

Des soins tout au long de votre séjour

L'hospitalisation concerne la période la plus aiguë de votre maladie. A votre arrivée à l'hôpital, vous êtes accueilli-e par un-e infirmier-ère orienteur ou un-e médecin de garde. Sur la base de la demande d'hospitalisation faite par un-e médecin externe ou par vous-même, ils décident des premières orientations pour votre traitement et vous les présentent.

Par la suite, avec votre collaboration, l'équipe de soins de l'unité dans laquelle vous êtes hospitalisé-e définit le cadre de soins, appelé également plan de traitement. Ce dernier est régulièrement évalué. Adapté à votre état de santé et à vos besoins, il peut être composé d'entretiens psychothérapeutiques, de prescriptions de médicaments, d'activités thérapeutiques telles que l'ergothérapie, la physiothérapie, la diététique. En complément aux soins qui vous sont prodigués au quotidien, nous vous proposons un programme d'animations composé d'ateliers d'écriture et de cuisine, de séances de relaxation, gym douce et marche. Une soirée par semaine un repas convivial suivi d'un film vidéo est organisé avec votre participation. En été, nous proposons aussi une activité piscine ou bains thermaux. Vous pouvez y participer à votre convenance. N'hésitez pas à solliciter l'équipe soignante pour en savoir plus.

Le séjour à l'hôpital se poursuit souvent par un suivi ambulatoire effectué par l'une de nos équipes, par votre médecin ou votre psychiatre traitant, par un centre médico-social ou une autre structure adaptée.

Ainsi, dès votre admission, nous sommes attentifs à ce que votre sortie soit intégrée dans le projet de soins.

Quand votre état de santé le permet, elle est organisée avec les différents intervenants du réseau de soins et vous-même, dans le cadre d'un entretien auquel vos proches peuvent être associés. Un plan de crise conjoint est également élaboré pour anticiper les mesures thérapeutiques à entreprendre et les personnes à contacter si un nouvel épisode aigu de votre maladie devait survenir.

Une équipe à vos côtés

Un-e médecin de l'unité et un-e infirmier-ère référent-e sont vos interlocuteurs privilégiés tout au long de votre hospitalisation.

En fonction des orientations de votre traitement et de vos problèmes de santé, vous allez également rencontrer d'autres collaboratrices et collaborateurs de l'institution: assistantes et assistants sociaux, physiothérapeutes, psychologues, diététicien-ne-s, responsables médicaux, infirmier-ère-s, ergothérapeutes, etc.

Pour toutes questions concernant votre séjour, votre environnement, votre traitement, les relations avec vos proches et votre sortie de l'hôpital, n'hésitez pas à solliciter les membres de l'équipe soignante.

Être active ou actif dans son projet de rétablissement

Une relation basée sur la confiance, la communication et votre participation active contribue à la qualité des soins qui vous seront donnés.

C'est en construisant ensemble votre parcours de soins et en faisant des choix thérapeutiques concertés que nous pourrons favoriser votre rétablissement.

Cette alliance implique, de notre part, une attitude d'écoute et un souci de vous informer, ainsi que vos proches, au mieux sur votre état de santé et sur les bénéfices et les risques que pourraient entraîner les examens et traitements prévus. De votre part, elle implique le respect de l'ensemble des collaborateurs et des règles liées à la vie communautaire et à la sécurité de tous.

Pour que votre séjour à l'hôpital se passe bien, nous faisons tout notre possible pour être au plus proche de vos besoins et pour que votre traitement se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Le respect mutuel et la courtoisie sont le fondement d'une prise en charge de qualité.

Nous garantissons le respect de vos droits et votre considération comme personne entière et responsable.

Vous-même et vos proches pouvez contribuer au bon déroulement de votre séjour en signalant auprès de votre équipe soignante tous les événements qui pourraient avoir des conséquences négatives pour vous, vos proches et les autres usagers du site hospitalier.

En cas de difficultés ou de conflits, vous pouvez vous adresser à la direction du service dans lequel vous êtes hospitalisé-e ou à différentes instances externes pour signaler les préjudices dont vous êtes, ou vous vous sentez, victime*.

Les unités de soins de l'hôpital de Prangins sont ouvertes, sauf exceptions momentanées.

La possibilité de circuler librement sur le site fait l'objet d'une évaluation clinique et dépendra de votre état de santé (pas de sortie de l'unité, sortie libre sur le site, congé pour un retour temporaire à domicile, etc.). Pour votre sécurité et pour construire une relation de confiance avec l'équipe soignante, il est essentiel que vous respectiez votre cadre et annonciez vos déplacements. Les personnes qui quittent le site sans autorisation sont, en principe, signalées à la Police qui effectuera une recherche dans le but de prévenir les risques liés à une disparition.

Quel rôle pour vos proches?

Si vous le souhaitez, vos proches et votre famille sont les bienvenus pour vous accompagner durant votre hospitalisation. Votre équipe de soins peut les solliciter, avec votre accord, pour comprendre les difficultés auxquelles vous êtes confronté-e. Votre entourage et vous-même pouvez également nous aider à trouver la meilleure orientation pour la suite de votre séjour et pour préparer votre retour dans votre environnement habituel.

En tout temps, n'hésitez pas à demander des compléments d'informations pour vous ou vos proches à l'équipe soignante.

* Plus d'informations à ce sujet dans le chapitre « Droits des patients et structures à votre disposition ».

Informations pratiques

Effets personnels

Merci de prendre avec vous un nécessaire de toilette et des vêtements pour la journée.

Horaire des visites

Les visites sont possibles :

- pour l'unité d'hospitalisation pour adultes (18 à 65 ans) : du lundi au vendredi de 16h à 20h et les samedis, dimanches et jours fériés de 13h à 19h.
- pour l'unité d'hospitalisation pour personnes âgées (+ de 65 ans) : du lundi au dimanche de 15h à 18h.

Toutes situations exceptionnelles peuvent être discutées avec l'équipe soignante. Nous remercions par avance les visiteurs de s'annoncer à l'équipe soignante afin de déterminer la durée et le lieu de la visite.

Lors de la venue d'enfants de moins de 12 ans, les visites ont lieu dans les locaux communs au rez-de-chaussée des bâtiments, dans les salons, la cafétéria ou dans le parc. Une salle spécifiquement dédiée peut également être mise à votre disposition, faites-en la demande aux équipes de soin.

Dans certaines situations, que ce soit à la demande des patient-e-s ou si le traitement l'exige, les visites peuvent être réservées à des personnes définies, limitées dans leur durée, voire suspendues momentanément. Les soins et les entretiens thérapeutiques étant prioritaires, il peut arriver que le ou la patiente ne soit pas disponible pour ses visiteurs. En raison des règles d'hygiène hospitalière, les animaux ne sont pas admis dans l'hôpital.

Cafétéria

La cafétéria est accessible aussi bien aux patient-e-s qu'au personnel et au public en général. Pour les horaires d'ouverture, nous vous invitons à consulter l'affichage sur place.

Des distributeurs automatiques de boissons sont à disposition au rez-de-chaussée des bâtiments Haute-Rive et Hêtre.



L'hôpital est entouré
d'un agréable parc
public.

Repas et régimes

Dans le cadre de notre politique pour une alimentation saine, nous nous engageons à :

- vous offrir une alimentation adaptée à vos besoins et tenant compte de votre état de santé, de vos choix personnels et de vos convictions religieuses,
- vous permettre de choisir votre menu dans l'offre proposée quotidiennement,
- prendre en compte vos allergies et vos goûts.

A votre demande ou si cela nous semble souhaitable, nous vous mettrons en relation avec notre diététicienne pour des conseils ou pour nous aider à résoudre des problématiques spécifiques.

Les repas sont servis sur plateaux et sont pris en commun dans la salle à manger de l'hôpital située dans le bâtiment Haute-Rive ou dans les salles à manger des unités.

Entretien de votre chambre et du linge

Votre chambre est entretenue quotidiennement par les collaboratrices et collaborateurs du Service propreté & hygiène. Le linge nécessaire durant votre séjour est fourni et entretenu par l'hôpital: draps, chemises de nuit, serviettes de toilette, etc. L'entretien de vos vêtements personnels n'est pas assuré par l'hôpital.

Internet, téléphone, télévision, journaux

Le site de Prangins est équipé d'un accès wifi. Celui-ci est en libre accès.

Des cabines téléphoniques sont à votre disposition dans plusieurs bâtiments. Les cartes téléphoniques peuvent être achetées à la réception de l'hôpital dans le bâtiment Hêtre.

Des télévisions sont présentes dans le salon commun de chaque unité. Vous y trouverez également un quotidien local et, à la réception, des journaux gratuits.

Valeurs, argent et effets personnels

L'hôpital étant un lieu très fréquenté, le risque de vol ne peut pas être exclu. Lors de votre arrivée à l'hôpital, un inventaire de vos valeurs est effectué par l'équipe infirmière. Vous êtes alors informé-e du lieu dans lequel elles seront stockées et sur les modalités pour les récupérer lors de votre sortie.

Durant votre séjour, il est conseillé de ne pas apporter ni garder sur vous une somme d'argent importante ou des valeurs. Il vaut mieux les confier à l'un de vos proches ou les déposer, contre quittance, auprès de l'équipe soignante du service dans lequel vous êtes hospitalisé-e.

La responsabilité du CHUV n'est engagée que pour les objets inventoriés et déposés. Si vous deviez être victime d'un vol, veuillez vous adresser à l'équipe soignante qui vous orientera vers la personne responsable de la sécurité.

Caisse centrale

Vous pouvez remettre ou retirer votre argent et/ou vos valeurs à la caisse de l'hôpital qui est ouverte du lundi au vendredi, entre 9h et 11h45.

Coût de l'hospitalisation

Toutes les prestations réalisées dans le cadre d'une prise en charge hospitalière sont facturées directement à votre caisse maladie, conformément à la législation en vigueur (LAMal, LAA/AI/AM) et aux conventions qui nous lient aux assureurs.

Si vous êtes assuré-e auprès du régime suisse de l'assurance-maladie, votre participation financière est la suivante :

- la franchise figurant sur votre police d'assurance obligatoire,
- une quote-part de 10% du montant de la facture, jusqu'à un montant maximum de CHF 700.- par an pour un adulte,
- une taxe journalière de CHF 15.-.

Une seule facture est émise à la fin de l'hospitalisation.

Pour les patient-e-s qui ne nécessitent plus de soins aigus et qui sont en attente de placement ou d'un retour à domicile, une participation supplémentaire aux frais de séjour sera demandée, comme cela est le cas dans tout établissement médico-social. Une facture est émise chaque mois.

Transport

Un taxi peut être commandé à la réception de l'hôpital. Les coûts du transport sont à votre charge.

Fin de l'hospitalisation

Le jour de votre sortie, votre lit doit être libéré avant 13h. Les cafétérias et salons sont à votre disposition si besoin.



Des services à votre disposition

Réception

La réception de l'hôpital est ouverte de 7h45 à 20h.
Elle est atteignable par téléphone 24h/24 au 021 314 33 00.

Poste et courrier

Voici l'adresse qui doit figurer sur le courrier qui vous est destiné :

Hôpital de Prangins
Chemin Oscar Forel 3
Case postale 1
1197 Prangins

Si vous souhaitez envoyer du courrier, vous pouvez le déposer à la réception.

Espace parents-enfants/adolescents

Un espace intime et ludique est mis à disposition des patient-e-s hospitalisé-e-s en psychiatrie adulte pour recevoir leurs enfants quel que soit leur âge ainsi que leurs jeunes frères et sœurs. Pour pouvoir y accéder, merci d'en faire la demande au personnel soignant. Après discussion avec l'équipe médicale et infirmière, si votre état psychique et votre cadre de soins le permettent, un planning sera établi.

Pour votre sécurité et le bon déroulement de votre séjour

Tabac

Comme dans tout établissement public du canton, il est interdit de fumer dans les locaux de l'hôpital. Des espaces prévus à cet effet sont à votre disposition à l'extérieur.

Alcool

La consommation d'alcool est interdite pendant votre hospitalisation. Les boissons saisies par le Service de sécurité seront détruites.

Drogue

La consommation de drogue est interdite et passible de dénonciation. Des contrôles peuvent être réalisés. Tout trafic ou mise à disposition de drogue sera immédiatement dénoncé à la Police.

Cannabidiol

Le cannabidiol (CBD) est une substance chimique présente dans le cannabis. Contrairement au tétrahydrocannabinol (THC), le cannabidiol ne provoque pas d'effet psychotrope c'est pourquoi il est autorisé à la vente. Malgré cela, le Département de psychiatrie a pris la décision d'en interdire la consommation sur ses sites par mesure de précaution concernant les interactions avec certains médicaments.

Par conséquent, en cas de découverte d'un emballage de cannabidiol (CBD) « légal », le produit est transmis au service de sécurité.

Si l'emballage est scellé: il sera rendu à son propriétaire, si réclamé, à sa sortie de l'hôpital.

Si l'emballage est ouvert:

- **Avec** ticket de caisse: il sera rendu à son propriétaire, si réclamé, à sa sortie de l'hôpital.
- **Sans** ticket de caisse: le produit sera traité comme toute autre substance illicite.



Objets dangereux

Les armes sont saisies et transmises à la gendarmerie. Les objets dangereux sont conservés par le Service de sécurité du site, contre une quittance. Le retrait de ces objets à la sortie de l'hôpital fait l'objet d'une procédure appliquée par le Service de sécurité.

Respect et protection des patients

Nous attirons votre attention sur le fait que certaines personnes hospitalisées n'ont pas leur capacité de discernement, temporairement ou durablement. Elles peuvent ainsi être amenées à accepter des propositions dont elles n'évaluent pas les conséquences, en raison de la fragilité de leur état de santé.

Toutes situations pouvant conduire à un abus de détresse, telles que relations sexuelles, transaction d'argent, signature de contrat, mise à disposition ou consommation de drogue, etc., doivent être évitées. Ces situations peuvent donner lieu à un dépôt de plainte.

Respect de la sphère privée

Afin de respecter la sphère privée de chacun-e, nous vous informons qu'il est interdit de prendre des photos ou vidéos des autres patients et des soignants, sauf s'ils vous donnent leur accord écrit. Tout enregistrement (son, image) lors d'un soin est également interdit.

Véhicule privé

Pour des questions de sécurité liées à votre traitement, la conduite d'un véhicule est interdite durant votre séjour hospitalier et durant les congés (sauf autorisation médicale expresse).

Animaux domestiques

Pour des raisons d'hygiène, il n'est pas autorisé d'accéder aux lieux de soins avec un animal domestique. Si nécessaire, le Service social est à votre disposition pour vous aider à organiser la prise en charge de votre animal.



Droits des patients et structures à votre disposition

Droits des patients

Différentes lois, dont le Code civil suisse et la Loi vaudoise sur la santé publique, reconnaissent des droits spécifiques aux patient-e-s dans la relation avec les professionnel-le-s de la santé.

Afin de vous faire connaître ces droits et d'en expliquer leur application, nous mettons à votre disposition une brochure d'information préparée par la Direction générale de la santé du canton de Vaud.

Les sujets suivants y sont présentés:

- le droit à l'information
- le consentement libre et éclairé, le discernement
- les directives anticipées, le représentant thérapeutique et le mandat pour cause d'inaptitude
- le droit au libre choix
- les mesures de contention et les traitements sans consentement
- le secret professionnel
- l'accès au dossier
- le droit d'être accompagné-e
- les dons d'organes et de tissus
- les voies de recours et quelques adresses utiles

Nous vous invitons à en apprendre plus sur ces sujets en lisant la brochure en annexe. Elle est également disponible à la réception de l'hôpital ainsi que sur le site internet: www.chuv.ch/psychiatrie, rubrique Patients et familles.

Protection de vos données personnelles

Lors de vos consultations médicales, les informations que vous donnez sont réunies en un dossier unique. Celui-ci peut être consulté et partagé par les différent-e-s professionnel-le-s qui prennent soin de vous, que ce soit dans un des services du CHUV (p. ex. cité hospitalière, Hôpital de l'enfance, unités hospitalières et ambulatoires du Département de psychiatrie) ou d'Unisanté (par ex. Permanence Flon...). Ceci a le grand avantage de garantir que tous les spécialistes qui s'occupent de vous partagent les mêmes informations et vous soignent de la meilleure manière possible.

Des règles strictes garantissent la confidentialité des données, comme l'exige la loi. Votre dossier ne peut être consulté que par des professionnel-le-s dont la fonction les y autorise. Tout accès aux dossiers de nos patient-e-s est tracé et des contrôles sont effectués pour s'assurer que vos données sont traitées dans le plus strict respect de votre sphère privée.

En cas de doute sur un accès non autorisé à vos données, n'hésitez pas à en parler à l'équipe médicale et soignante qui s'occupe de vous. Vous avez également la possibilité de demander qu'un contrôle des accès à votre dossier soit effectué.

Pour toute question sur ce sujet, vous pouvez contacter la Direction médicale du CHUV (tél. 021 314 18 02, email: commission.confidentialite@chuv.ch). Nous serons heureux de répondre à vos interrogations.

Service social

Le Service social fait partie intégrante de l'équipe de soins. Il peut vous aider à résoudre des problèmes administratifs, d'assurances, financiers, juridiques, familiaux, etc. Pour entrer en contact avec le Service social, merci de vous adresser à votre équipe soignante.

Espaces d'écoute et de discussion

Le personnel soignant et administratif se tient à votre disposition pour tout questionnement, demande, ou échange sur votre expérience.

Vos proches peuvent également solliciter nos professionnel-le-s afin d'échanger sur leur vécu ou poser des questions sur les aides à disposition. Ils peuvent également écrire à l'adresse: psy-proches@chuv.ch

Si vous faites face à une situation tendue ou à un différend avec un-e professionnel-le-s de la santé ou une équipe, et que vous n'avez pas pu trouver de solutions en parlant de vos difficultés avec l'équipe médico-infirmière ou administrative impliquée, vous pouvez faire appel à une médiatrice ou un médiateur. L'Espace de médiation du CHUV vous répond au 021 314 08 08.

Vous trouverez de plus amples informations au sujet des structures de soutien pour les patients et les proches sous: chuv.ch/psy-soutien ou à la réception de l'hôpital.

Accompagnement spirituel

L'aumônerie œcuménique du site de Prangins offre un soutien spirituel et religieux aux personnes hospitalisées et, en cas de besoin, à leurs proches. Les entretiens, exempts de tout prosélytisme, se déroulent dans le respect des croyances et des convictions de la personne. Proposés les lundis, mercredis et jeudis pour les unités de psychiatrie adulte et de psychiatrie de la personne âgée, ces services sont gratuits et confidentiels.

Vous pouvez contacter l'aumônerie œcuménique au 079 556 38 48 ou au 079 556 53 95.

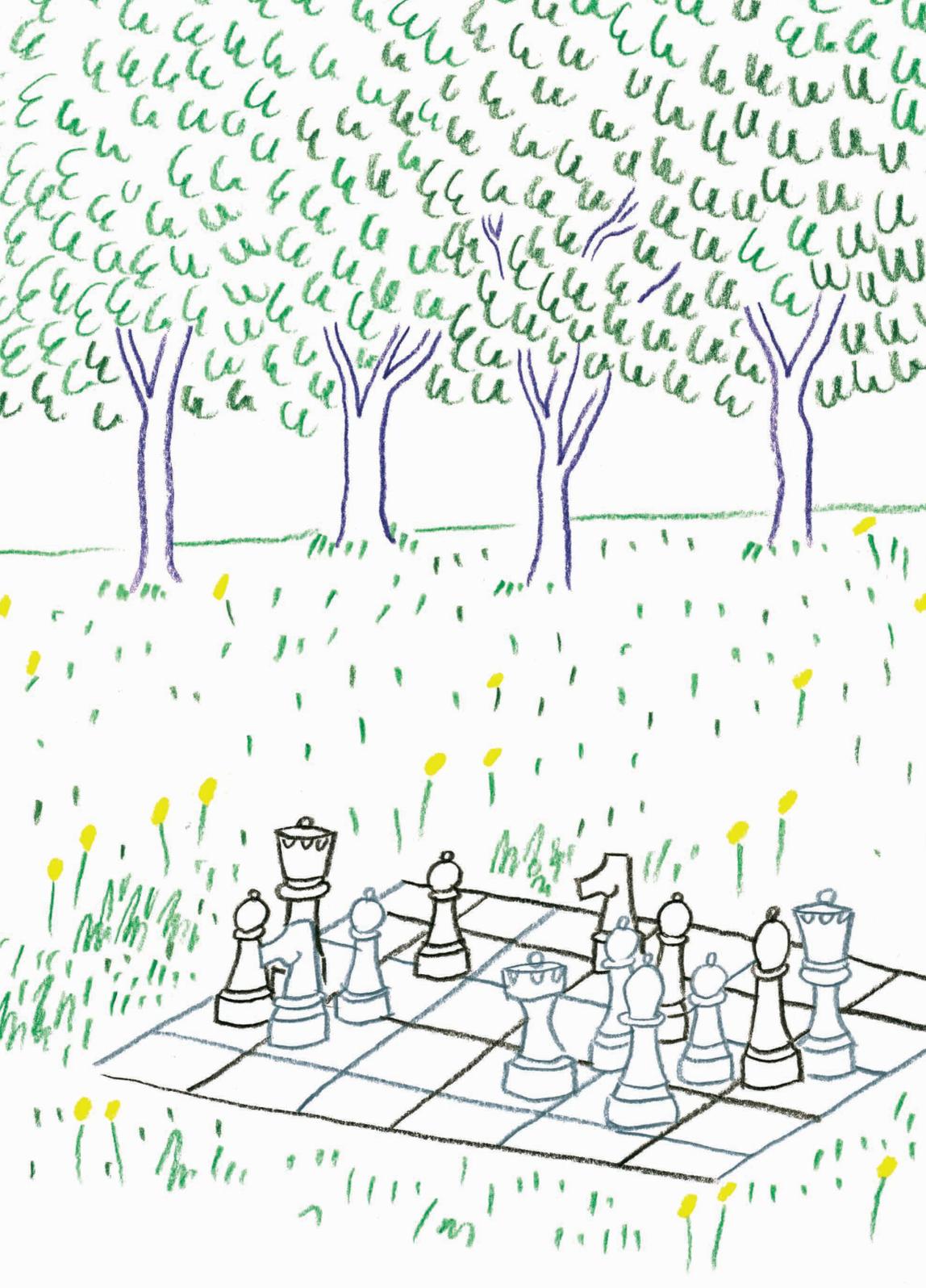
Si vous appartenez à une autre religion, l'aumônerie ou l'équipe soignante fera parvenir votre demande au ministre de votre confession.

Interprétariat

Si vous avez des difficultés à vous exprimer en français ou à le comprendre, ou si vous êtes malentendant-e, vous pouvez bénéficier de l'aide d'un-e interprète. Le service sera fourni par un-e spécialiste externe engagé spécialement par l'unité pour répondre à ce besoin.

Les professionnel-le-s du CHUV, comment les reconnaître ?

Durant votre hospitalisation, vous rencontrerez un grand nombre de collaborateurs-trice-s de l'hôpital. Tous portent un badge d'identification qui précise leur métier. Vous saurez ainsi à chaque moment de votre prise en charge à qui vous référer.



Adresses utiles

ALCOOLIKES ANONYMES - VAUD

Case postale 2
1001 Lausanne
0848 848 846
079 276 73 32
www.aasri.org

ASSOCIATION ALZHEIMER SUISSE, SECTION VAUDOISE

Place de la Riponne 5
1005 Lausanne
021 324 50 40
www.alzheimer-vaud.ch

GRAAP - GROUPE D'ACCUEIL ET D'ACTION PSYCHIATRIQUE

Rue de la Borde 25
1018 Lausanne
079 212 54 12
www.graap.ch

L'ÎLOT - ASSOCIATION DE PROCHES DE LA SCHIZOPHRÉNIE OU DES PSYCHOSES

1004 Lausanne
021 588 00 27
www.lilot.org

NARCOTIQUES ANONYMES - SUISSE ROMANDE

Case postale 7029
1002 Lausanne
0840 12 12 12
www.narcotiques-anonymes.ch

PRO MENTE SANA - ASSOCIATION ROMANDE

Rue des Vollandes 40
1207 Genève
0840 00 00 60
www.promentesana.org

PRO SENECTUTE VAUD

Rue du Maupas 51
1004 Lausanne
021 646 17 21
www.vd.pro-senectute.ch

De plus amples informations sur les structures d'aide en Suisse sont disponibles sur notre site internet, rubrique Patients et familles.

Vous pouvez également vous renseigner à la réception de l'hôpital.



Urgences vitales : 144
Urgences psychiatriques : 0848 133 133

Département de psychiatrie du CHUV
Hôpital de Prangins
Chemin Oscar Forel 3
Case postale 1
1197 Prangins

Centrale téléphonique :
021 314 33 00